

Scy-Chazelles, le 26 juin 2019

Commune de



Scy-Chazelles

1 rue de l'Esplanade
57160 SCY-CHAZELLES

**A l'attention des membres
du Conseil Municipal de Scy Chazelles**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer au prochain conseil municipal qui se tiendra le :

**Mardi 02 Juillet 2019 à 18 H 00
dans la salle du Conseil Municipal**

Je compte sur votre présence et vous remercie à l'avance.

Cependant, en cas d'empêchement de votre part, je vous invite, si vous le souhaitez, à établir un pouvoir à l'un de vos collègues.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Frédéric NAVROT', written over a horizontal line.

Frédéric NAVROT



Désignation du secrétaire de séance
Communication
Approbation du compte rendu de la dernière séance

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- 2019/07 : Marché public relatif à la création d'un stationnement paysager rue de Crimée.
- 2019/08 : Marché public relatif à la rénovation des façades extérieures des écoles et de l'espace Liberté.

ORDRE DU JOUR

Point n°1 : Procédure de renouvellement du bail de chasse communal 2020-2024
Rapporteur : Monsieur PERRET, Conseiller municipal délégué à la sécurité.

Point n°2 : Avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains
Rapporteur : Madame BASSOT, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme.

Point n°3 : Demande de subvention de l'AS FOOT de Scy-Chazelles
Rapporteur : Mme ADAM, Adjointe au Maire en charge du Développement de la Vie Locale.

Point n°4 : Demande de subvention de l'association RAFAEL
Rapporteur : Mme ADAM, Adjointe au Maire en charge du Développement de la Vie Locale

Point n°5 : Vente d'une parcelle communale cadastrée section 6 n° 54
Rapporteur : Madame BASSOT, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme.

Point n°6 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la police intercommunale
Rapporteur : Monsieur PERRET, Conseiller municipal délégué à la sécurité.

POINTS DIVERS